

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 72 (1958)

Artikel: À propos des armoiries des Gingins-La Sarra

Autor: Decollogny, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos des armoiries des Gingins-La Sarra

par AD. DECOLLOGNY

Le château de La Sarraz qui abrite actuellement, en même temps que de nombreux souvenirs héraudiques, un musée fort intéressant, a souvent changé de mains. De celles des Grandson-La Sarra, il a passé en celles des Montferrand, des Mangerot, des Gingins et des Mandrot, avant de devenir Musée Romand. Les Montferrand, Mangerot et Gingins durent reprendre et le nom et les armes des La Sarra : *palé d'argent et d'azur, au chef de gueules à trois étoiles d'or* (fig. 1).



Fig. 1. Sceau de François de La Sarra.

Jusqu'au milieu du XIII^e siècle, les Grandson-La Sarra continuèrent à porter le lion des Grandson. Nous connaissons un sceau d'Aymon de La Sarra, de la branche aînée des Grandson, apposé sur un acte du 21 novembre 1251, portant un lion.

Cet Aymon fut le dernier descendant mâle de la branche des Grandson-La Sarra. Sa fille aînée, Henriette, épousa en 1269 Humbert de Montferrand qui, à la mort de son beau-père, dut adopter le nom et les armes de La Sarra.

Quand en 1360, François I^{er}, baron de La Sarra, bailli de Vaud, puis du Chablais, construisit la chapelle de Saint-Antoine, à La Sarraz, il fit graver dans la clef de voûte de la deuxième travée, *un écu portant d'argent à trois pals d'azur* (on voit souvent les armes des Grandson avec trois pals) *à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or, les trois pals portant chacun en chef une molette d'or* (fig. 2). On retrouve cet écu sous la clef de voûte de la chapelle privée dans le donjon, attribué à Aymon I^{er} (fig. 3). Un arbre généalogique armorié du XIX^e siècle, des La Sarra, dans la salle de la bibliothèque du château, dont l'auteur paraît être Frédéric de



Fig. 2. Ecu dans la chapelle de Saint-Antoine à La Sarraz, aux armes des Grandson-La Sarra.

Gingins, l'historien connu, attribue précisément ces armes à Aymon I^{er}. Nous ne connaissons pas de document confirmant l'exactitude de cette attribution, mais il semble que nous pouvons attacher un certain poids aux renseignements de cet historien. Si cette attribution est exacte, on doit admettre que le palé de la Maison de Grandson, qui apparaît en effet au milieu du XIII^e siècle, a été adopté par Aymon I^{er}, en qualité de chef de la branche aînée des Grandson.

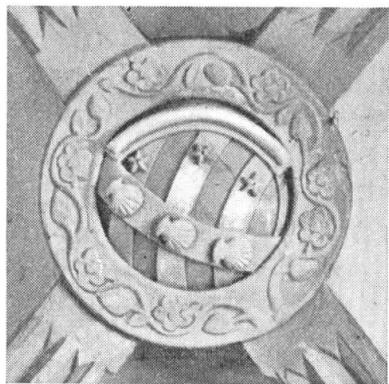


Fig. 3. Ecu dans la chapelle du donjon du château de La Sarraz aux armes des Grandson-La Sarra.

Ce qui est certain, c'est qu'au moment où il lui succéda, son beau-fils, Humbert de Montferrand, adopta (un écu) *palé d'argent et d'azur, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or*, ou de molettes, selon notre arbre généalogique qui, lui, n'admet pas les étoiles.

Le dernier descendant mâle de la branche Montferrand-La Sarra, Barthélemy, à qui l'on doit la reconstruction, vers 1490, de la chapelle de Saint-Antoine, partiellement incendiée en 1475, mourut en 1505. Il laissait deux testaments, l'un, de janvier 1505, en faveur de son cousin Jaques de Gingins, l'autre, du 15 août de la même année, en faveur du fils de sa sœur, Michel Mangerot ou, à défaut de celui-ci, la mère de ce dernier, Antoinette. Les deux testaments prévoyaient la reprise du nom et des armes des La Sarra. Cette double institution d'héritiers suscita naturellement des conflits. Il y eut contestations, jugement, saisie, vente, et quand l'acquéreur, Jean de Gruyère, vint prendre possession de la baronnie, s'il obtint le cadenas, il fut accueilli par le père du jeune Mangerot, avec une troupe armée. Les soldats bernois, puis lucernois et de nouveau bernois intervinrent. Ce fut une véritable guerre de succession, qui, en définitive, ne fit heureusement couler que le sang des habitants de la basse-cour, si bien que l'on désigna cette aventure de guerre des chapons.

Michel de Mangerot, soutenu par Berne dont il était bourgeois, obtint gain de cause et resta en possession de La Sarra. Il en reprit les armes sans y rien toucher. N'ayant pas d'enfants, il avait institué en qualité d'héritière sa femme, Claude de Gilliers. Les Gingins, eux, n'avaient cependant pas abandonné leurs prétentions, mais, au lieu de recourir à de nouvelles procédures, on trouva cette fois une formule plus élégante. La dame de La Sarra épousa en 1542 le prétendant, François II de Gingins, fils du seigneur du Châtelard, veuf de Marguerite de Gingins, et tout le monde fut content.

C'est dans la première moitié du XII^e siècle qu'apparaît pour la première fois le nom de Gingins, alors que la contrée faisait partie des possessions des sires de Divonne. Après Vaucher et Etienne, Aymon est signalé en 1210. Il transmet ses armoiries à son petit-fils, selon des titres en faveur du couvent de Bonmont en 1275 et 1276. Ces armes portaient *d'argent semé de billettes de sable, au lion de même brochant*. Le sceau le plus ancien connu des Gingins était rond portant deux cercles concentriques, avec un carré au milieu dans lequel figure le lion. Dans l'intervalle laissé par les deux cercles, la devise « CUM DEO OMNIA » et dans celui laissé par le cercle intérieur et le carré, le cri de guerre « FORTITUDO », le tout disposé en forme de croix.

En 1374, Jaques, seigneur de Gingins et de Belmont, avait épousé Aymonette de Joinville, fille d'Amédée II, seigneur de Mornay et de Divonne. Elle était la sœur d'Amblard, chanoine et comte de Saint-Jean de Lyon, de Rodolphe et de Louis, ce dernier, bailli de Vaud de 1395 à 1398. Ses trois frères étant décédés sans enfants, elle en fut la riche héritière. Le comte de Savoie, Amédée VIII, décréta que Jaques de Gingins fût héritier de la Maison de Joinville et lui concéda le droit d'écarteler, avec celles des Gingins, les armoiries de la famille de sa femme, qui portaient *d'azur à trois broies d'or, ouvertes et liées d'argent, au chef de même, chargé d'un lion issant de gueules*. Cimier double, à dextre, le lion contourné, qui est de Gingins, et à senestre, un cygne, qui est Joinville. Supports : un lion et un lévrier. Cri de guerre « Fortitudo » et devise « Cum Deo Omnia ».

Ce seront désormais les armes de la famille de Gingins (fig. 4).

Quand en 1548 François II de Gingins, l'heureux époux de la dame de La Sarra, fut entré en possession



Fig. 4. Sceau de Jean de Gingins.

paisible et définitive de la baronnie, il fut dans l'obligation de prendre les armoiries de sa nouvelle Maison de La Sarra, ainsi que le nom, pour se conformer aux conditions des testaments de Barthélemy (1505) et de Michel Mangerot (1537). Il lui en coûtaît, semble-t-il, de renoncer aux armes et au nom des Gingins. Il reprit sans autre les livrées jaunes et rouges de ses prédécesseurs, mais conserva l'écartelé des Gingins en plaçant sur le tout l'écu de La Sarra. Quant au nom, il le plaça à la suite de celui de Gingins. Ainsi faisant, il estima avoir satisfait aux conditions des testateurs qui, probablement, n'avaient pas prévu cette subtilité.

On peut voir ce nouvel écu sur son portrait au musée du château. Placées ainsi sur le tout, les armes de La Sarra occupent la place d'armes personnelles. Mais François II y attachait-il une grande importance ? N'a-t-il pas utilisé un sceau



Fig. 5.
Sceau
de Jean
de Gingins.

en 1525 et en 1535 qui ne portait qu'une paire de broies fermées et liées, et son père, François I^{er}, n'a-t-il pas fait poser dans la chapelle du donjon un vitrail portant parti au 1 de Gingins et au 2 celui de sa femme, Bonne de Gruyère, et fait sculpter un bois, relevé au château de Gingins, mais qui a disparu, mi-coupé-parti Gingins, Joinville et Gruyère ? Et son arrière-grand-père, Jean, le constructeur du Châtelard, n'a-t-il pas utilisé un sceau avec une paire de broies posées en bande ? (fig. 5).

Au double cimier des Gingins, François II ajouta l'ange des La Sarra, en le plaçant au centre.

Les fils et petit-fils de ce dernier, barons, eux aussi, de La Sarra, portèrent les mêmes armes. Après le partage de la succession de Joseph, mort en 1623, les deux branches cadettes issues de lui, les seigneurs d'Orny et d'Eclépens, modifièrent les armoiries et placèrent La Sarra dans l'écartelé et l'écu de Gingins sur le tout, considérant ainsi ces dernières comme étant les armes propres, les autres n'étant que celles d'adoption. Le triple cimier fut conservé, avec le lion des Gingins au centre.

Cela est demeuré invariablement sur ce pied jusqu'à la fin du XVII^e siècle, sauf que l'on a vu par-ci par-là disparaître les écartelures et ne conserver que l'écu des Gingins simple, avec les livrées rouges et jaunes, disait M. de Moiry, en 1750, dans sa « Filiation de la Famille de Gingins ».

Cette règle, que confirment, sous réserve de l'exception dont nous parlerons plus loin, l'arbre généalogique et l'« Armorial Galbreath », ne fut pas suivie d'une façon si immuable et a souffert d'exceptions.

Déjà Jean-François, le fils de François II, le premier des Gingins à La Sarraz, a fait reproduire sur la cheminée (fig. 6) de la salle des Chevaliers un écu écartelé aux 1 et 4 de Joinville, aux 2 et 3 de La Sarra,

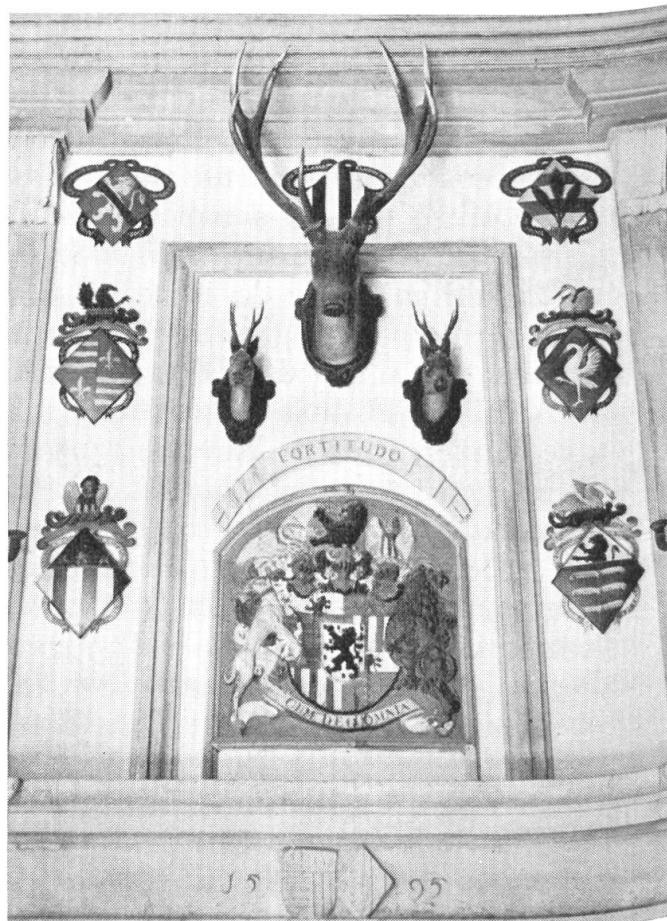


Fig. 6. Armes de Jean-François de Gingins sur la cheminée de la salle des Chevaliers.

avec Gingins sur le tout, ce qui paraît normal, mais rompait avec la décision de son père. Son fils, Joseph, qui aménagea la chapelle de Saint-Antoine en arsenal et en bûcher, fera peindre sur un tableau, où il est représenté arrivant en grand équipage à La Sarraz en 1583, un écu parti-coupé Gingins et Joinville, au 2 La Sarra. Il fera graver la même disposition dans un ensemble sur le grand portail en 1595 (fig. 7), alors que cet ensemble présente un autre écartelé aux 1 et 4 La Sarra, au 2 Joinville et au 3 Gingins. La même année encore, il fera exécuter sur le linteau d'une cheminée un écu parti au 1 Joinville, au 2 La Sarra (fig. 8), tandis qu'il utilisait un sceau ne comportant que La Sarra seul.

Cet esprit de diversité sera continué par son fils aîné, Sébastien. Sur une boule d'horloge, il écartèlera aux 1 et 4 Joinville, aux 2 et 3 Gingins, pour placer La Sarra sur le tout; cet écu est accolé à celui de sa femme, de Martines. Sa fille, Sébastienne, qui avait épousé Nicolas de Hennezel, fit fondre une plaque de cheminée portant les armes de son mari avec les siennes: écartelé aux 1 et 4 La Sarra, aux 2 et 3 Joinville, avec Gingins sur le tout. Ce Sébastien, qui a du reste été réduit à sa légitime, selon l'expression de chez nous, a laissé deux portraits, marqués l'un et

l'autre d'un écu écartelé au 1 de Gingins, au 2 La Sarra, au 3 Joinville, où le champ est de gueules au lieu d'azur, et au 4, de gueules à la paire de broies d'or placée en chevron, que, sans doute, il est allé chercher dans le sceau de son arrière-grand-père, François II. Ce qui surprend, c'est que cet exemple est suivi par sa mère, avec qui l'accord n'a pas toujours été parfait. Un portrait de cette dernière, née von Stein, est marqué de cet écu, comme l'est

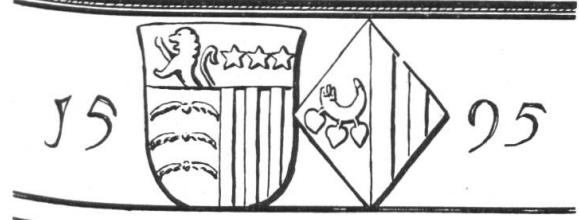


Fig. 8. Armes de Joseph de Gingins La Sarra et de Barbe de Stein, sa femme.

également le tableau, en jeune homme, de François et celui d'un autre frère, Albert, seigneur d'Eclépens (fig. 9). L'arbre généalogique relève ces écus et les attribue aussi à un autre frère, Joseph, qui fut capitaine au service du roi Gustave-Adolphe et blessé mortellement à la bataille de Lutzen. D'autre part, Albert indiquera dans le «Liber Amicorum» un écu écartelé d'un palé d'argent et de gueules, au chef de gueules à trois étoiles d'or, et d'argent au lion de gueules contourné, sans les Joinville.

Un vitrail, non exposé, porte encore deux écus, à dextre celui de la famille de Bonstetten, celui de senestre écartelé de La Sarra et Joinville, sans les Gingins.



Fig. 7. Armes du grand portail du château de La Sarraz.

Cette alliance n'a pas encore été identifiée. On suppose qu'il s'agit de l'une des filles des époux Joseph de Gingins et Barbe von Stein, qui eurent 17 enfants.

Deux flacons à liqueur portent l'un et l'autre un écartelé Gingins et La Sarra, à trois pals, sans les Joinville (fig. 10), tandis qu'un plat de faïence est décoré d'un écartelé Gingins et Joinville, avec La Sarra sur le tout et un griffon comme soutien.

Joseph, seigneur d'Orny, né en 1635, qui avait hérité la seigneurie de Chevilly et acquis celle de Moiry, s'était fait graver un sceau qui ne portait que le lion sur champ billeté de Gingins. Ses fils l'imitèrent et cet exemple fut suivi insensiblement.

A cette époque, on fit à Berne, par ordre souverain, une enquête pour l'établissement d'un armorial des familles bernoises, et chacun fut invité à communiquer ses armes. On les enregistra ensuite, sans un examen bien approfondi, semble-t-il. On demanda à Frédéric, né en 1658, élevé à Berne, devenu capitaine aux Gardes

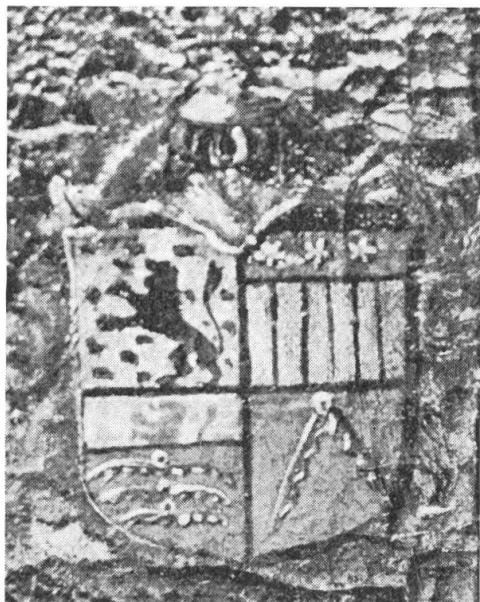


Fig. 9. Armes d'Albert de Gingins,
seigneur d'Eclépens.

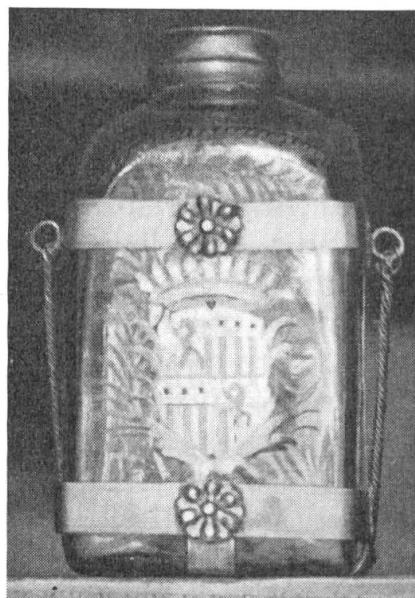


Fig. 10. Flacon
aux armes de Gingins La Sarra.

suisses, bailli de Moudon, de Schwarzenbourg et de Vevey, de produire les siennes pour les consigner. Il avait sur lui un petit écu, où n'était gravé que le lion des Gingins et sans réflexion, dit M. de Moiry, le donna. Cet écu fut transmis sans autre dans l'*« Armorial »*. Un arrêt souverain de 1731 déclara alors que celui-ci était officiel et que l'on ne pouvait pas porter d'autres armoiries, si bien qu'officiellement, la Maison de Gingins dut abandonner les écartelures et ne put conserver que les cimiers et les ornements.

Cela n'alla pas sans protestations et on eut de la peine à accepter cette décision brutale, intervenue sans tenir compte que depuis des siècles l'écartelé était connu et reconnu. Il y eut une intervention du bailli Imhof de Romainmôtier auprès de son ami, Victor de Gingins, seigneur d'Orny, membre du Conseil souverain, qui tout d'abord n'avait pas songé à défendre l'écartelé plusieurs fois séculaire. Le bailli chercha à faire comprendre que cette décision devait être respectée. Tout ce que Victor de Gingins put obtenir, ce fut le maintien des armes où elles existaient, soit sur au moins cinq châteaux. Les armes écartelées semblent n'avoir pas eu beaucoup de sympathie chez LL.EE.

Il n'y avait plus qu'à s'incliner et c'est ainsi que sur les portraits de Victor d'Orny, de Victor de Moiry (fig. 11), de Gabriel-Henri, de leur grand-oncle Joseph,

de Béat-Ludwig, et, en des endroits différents, pour Jean-François, Frédéric, Wolfgang, seul règne l'écu au lion sur champ de billettes, avec les ornements.

Comme toutes les décisions arbitraires, celle-ci fut plutôt subie qu'acceptée. Dès que la patte de l'ours eut perdu de son poids et ne fut plus à craindre, on en revint aux premières amours.

Antoine-Charles, dont la collection de Mülinen possède le portrait orné de l'écu simple des Gingins, qui fit pourtant partie du Conseil d'Etat de Berne et mourut bailli de Cerlier en 1823, fera faire un tableau héraldique avec l'écu écartelé Joinville et La Sarra, et Gingins sur le tout. De plus, il donna à l'église de Cerlier un vitrail avec ses armes écartelées. Celles-ci sont également gravées sur sa pierre tombale. Frédéric, l'historien, fera peindre, en 1830, un vitrail à la salle des Chevaliers, parti-coupé Gingins et Joinville, au 2 La Sarra; mais l'ex-libris qu'il confectionnera, comme celui de son frère Henri, le colonel, sera

comme aux écartelures traditionnelles.

Vers 1850, les dames de La Sarraz broderont une tapisserie, couverte d'écus bien décolorés aujourd'hui, avec les armes du baron François II.

Au moment de la remise en état de la chapelle de Saint-Antoine, en 1886, on posera bel et bien des vitraux aux écartelures.

Et quand M. Frédéric de Gingins dressera son arbre généalogique armorié, il ne se préoccupera guère de l'ukase de LL.EE. et jusqu'à la fin s'en tiendra aux armes historiques.



Fig. 11. Armes de Victor de Gingins-Moiry.